

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 avril 2025

Incendie au centre de tri du Syctom à Paris XVII : aucune victime, la continuité de service public assurée.

Un incendie majeur s'est déclaré le lundi 7 avril 2025 vers 19h45 au centre de tri des collectes sélectives du Syctom dans le 17^e arrondissement de Paris. Ce centre, construit en 2019 et exploité par Suez, accueillait le contenu des bacs jaunes de 4 arrondissements parisiens et de 9 communes limitrophes. D'une capacité annuelle de 45 000 tonnes, il préparait au recyclage les déchets de plus de 900 000 habitants.

Le site était en fonctionnement au moment des faits. Le feu a pris dans une zone de stockage intermédiaire de papiers et cartons. L'origine du sinistre reste à confirmer.

Malgré l'intervention rapide du personnel d'exploitation avec les dispositifs de sécurité disponibles sur place, le feu n'a pu être maîtrisé. Les sapeurs-pompiers de Paris ont été immédiatement alertés et sont intervenus rapidement. Les agents présents ont tous été évacués. **Aucune victime ni blessé n'est à déplorer.**

À l'heure de ce message, les pompiers sont encore sur site mais le feu est maîtrisé. **Le sinistre a entièrement détruit le bâtiment de process ainsi que la halle supérieure de stockage des balles.** Le bâtiment administratif est resté quasiment intact, tout comme les structures voisines.

Aux côtés des équipes de l'exploitant Suez, des agents du Syctom étaient sur site dès le début du sinistre pour renseigner les pompiers sur la conception du site et les types de déchets présents. Le président du Syctom, Corentin Duprey, s'est rendu sur place aux côtés de la direction générale et de la direction de cabinet afin d'assurer le suivi de la situation avec les autorités locales présentes : Geoffroy Boulard, Maire du 17^{ème} arrondissement de Paris, Nicolas Nordman, maire-adjoint en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale de la Ville de Paris, Antoine Guillou maire-adjoint en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de l'assainissement de la Ville de Paris, Léa Balage El Mariky, députée de la 3^e circonscription de Paris et Laurent Nuñez, préfet de police de Paris.

Les premières mesures de particules fines, réalisées dans la nuit par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police, étaient systématiquement inférieures aux seuils réglementaires, concluant que l'incendie n'avait entraîné aucune toxicité de l'air.

Les collectes sélectives ont été réorganisées dès la soirée du 7 avril. Les déchets collectés dans les 4 arrondissements parisiens seront envoyés au centre de tri du Syctom à Romainville, ceux des 6 communes de Seine-Saint-Denis dans un centre privé situé au Blanc-Mesnil et les déchets produits dans les 3 villes des Hauts-de-Seine seront quant à eux redirigés vers le centre de tri du Syctom à Nanterre. Le Syctom élabore par ailleurs un plan alternatif de traitement des flux pour palier l'arrêt du centre et assurer la continuité du service public dans les mois à venir.

Depuis 40 ans, le Syctom assure le service public du traitement et de valorisation des déchets ménagers de 81 communes en Île-de-France, réparties dans 11 territoires adhérents. Au service de près de 5,7 millions d'habitants, le Syctom traite chaque année 2,2 millions de tonnes de déchets ménagers et les valorise sous forme de matières et d'énergie. Pour cela, il dispose de 10 unités de traitement (3 centres de valorisation énergétique, 5 centres de tri et 2 centres de transfert) et de déchèteries.

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD – tél : 06 21 60 03 82 - courriel : mariaud@syctom-paris.fr

Site internet : www.syctom-paris.fr